

CONSEIL MUNICIPAL

**Du 10 Septembre 2021 à
20H30**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU

Tel: 02 96 43 25 18

Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

1. Vote du compte rendu de la séance précédente.
2. Délégation de signature au 1^{er} adjoint en cas d'absence de Mme Le Maire.
3. Révision des tarifs de la cantine scolaire et de la garderie.
4. Modification du Contrat PEC en tant qu'employé polyvalent : passage à temps plein de 35 Heures au lieu de 27 Heures.
5. Création d'un contrat PEC (parcours emploi compétence) à compter du 18 septembre 2021.
6. Réfection des chemins d'exploitation : devis MOISAN.
7. Décision Modificative.
8. Recrutement d'un agent recenseur.
9. Choix et rémunération de l'agent recenseur.
10. Candidature au label national « Terre saine, Communes sans pesticides ».
11. Rénovation du monument aux morts : Rechampissage (dorure).
12. Questions diverses.

Séance du vendredi 10 septembre 2021
Mairie de TREGONNEAU

Date de la convocation : 6 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 15

Etaient présents: Mme Stéphanie CARADEC BOCHER, M Pascal LE DU, M Alain HUET, Mme Hélène MAUDET DE PENHOUET, M Christian THOMAS, M Gildas LABAT, Mme Marina EVEN, M Christophe ROLLAND, M Ludovic JOURDEN, Mme Magalie LABARRE, Mme Aurélie QUEMENER-GUILLOU, Mme Manon ROPERS

Absents excusés : M Didier GUILLOU, Mme Ludivine HENRY, Mme Mathilde ROLLAND.

Pouvoirs : M Didier GUILLOU à M Pascal LE DU
Mme MATHILDE ROLLAND à M Pascal LE DU
Mme Ludivine HENRY à Mme Magali LABARRE

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Hélène MAUDET DE PENHOUET

Assistaient également à la séance :

Mr Jérémie PICHOT Secrétaire de Mairie.

Traitement de l'ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Il peut être mis en diffusion.

2. Délégation de signature au 1^{er} adjoint en cas d'absence de Mme le Maire :

Madame le maire indique que vu l'article L2122-18 du CGCT, il y a lieu de désigner au sein du Conseil Municipal un conseiller qui aura délégation de signature pour régler les affaires générales de la commune sous sa surveillance et sa responsabilité. Elle propose Mr Pascal LE DU 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation de Mr Pascal LE DU qui aura délégation de signature pour régler les affaires générales de la commune en cas d'absence de Mme le Maire.

3. Révision des tarifs de la cantine scolaire et de la garderie :

Les tarifs actuels de la cantine scolaire n'ont pas été révisés depuis 2014 soit 2,80€. Le montant de la garderie n'a pas évolué depuis 2013 et atteint la somme de 1,20€.

Afin d'harmoniser ces tarifs avec ceux pratiqués dans les communes avoisinantes et notamment Squiffiec, Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du repas à la cantine à 2,90€ et l'heure de la garderie à 1,30€. Le tarif pour le goûter reste à 0,80€. Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision des tarifs de la cantine scolaire et de la garderie à compter du 1^{er} octobre 2021.

4. Modification du contrat PEC en tant qu'employé polyvalent : passage à temps pleins de 35 Heures à 27 Heures :

Du fait de l'arrêt de travail de Mme Yvette GAYDU prévu jusqu'au 18 septembre 2021, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rectifier la délibération n°4 du 23 juillet 2021, en remplaçant contrat PEC à temps partiel de 26h58 par contrat PEC à temps plein de 35 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} septembre 2021. La personne bénéficiaire de ce contrat, Mme Nadège TRICHARD a déjà occupé ce type de poste dans différentes communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de rectifier la délibération n°4 du 23 juillet 2021 en remplaçant contrat PEC à temps partiel de 26h58 par contrat PEC à temps plein de 35 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} septembre 2021.

5. Création d'un contrat PEC à compter du 20 septembre 2021 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 20 septembre 2021 elle souhaiterait créer un contrat PEC en tant qu'employé polyvalent en raison de la fin du CDD de Mme Céline LEGRAND. Il s'agit d'un poste de non titulaire à temps partiel de 27 heures hebdomadaires.

Ce poste serait dévolu à M Théo SABATIER actuellement en CDD jusqu'au 20 septembre.

Outre le travail en cantine et garderie, il est prévu que M Théo SABATIER travaille aussi avec l'agent technique en cas de nécessité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de créer un poste de non titulaire à temps partiel 27 Heures hebdomadaires en contrat aidé à compter du 20 septembre 2021.

6. Réfection des chemins d'exploitation :

Madame le Maire expose le devis que la SARL MOISAN de Saint Agathon a proposé à la commune le 29 août dernier.

Il s'agit de la réfection de trois chemins d'exploitation. Le premier est situé à Kervolquin, le deuxième relie le lotissement Praden Meur à Beuzit Bras et le troisième dessert la propriété de monsieur Jean RIBAUT à Kervenhenhir.

La réfection comprend le grattage de la route, l'évacuation des déblais, la fourniture, le transport, le compactage et la mise en œuvre des matériaux de carrière.

Le montant du devis proposé atteint la somme de 12 219.20 € soit 14 663.04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de valider le devis de la SARL MOISAN pour un montant de 14 663. € TTC.

7. Décision Modificative : travaux chemins d'exploitations :

Ce point du jour n'a pas été traité.

8. Recrutement et rémunération d'un agent recenseur :

Le recensement prévu en 2021 a été reporté en 2022 en raison du contexte sanitaire. Il aura lieu du 20 janvier au 19 février.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est donc nécessaire de créer un poste d'agent recenseur couvrant cette période.

Madame le Maire propose la candidature de Mme Rose-Marie MOIZAN. Elle a déjà assuré cette mission en 2016 et devait occuper ce poste en 2021.

Elle sera rémunérée selon les modalités suivantes : indice 332 majoré de la grille indiciaire des fonctionnaires territoriaux soit 1 554.58 € brut soit 1 231 € net. A cela s'ajoute un montant forfaitaire de 150 € net pour les indemnités de transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'emploi de non titulaire d'un agent recenseur pour ma période allant de mi-janvier à mi-février, de choisir Madame Rose-Marie MOIZAN pour assurer cette mission et de la rémunérer selon la grille indiciaire des fonctionnaires territoriaux 1 554.58 € brut soit 1 231 € net avec une indemnité de 150 € net pour les indemnités de transport.

9. Candidature au label national « Terre saine, communes sans pesticides » :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un courrier de la Région. Celui-ci fait suite au prix 0 phyto obtenu l'année dernière. La Région propose à la commune de s'inscrire au label Terre Saine.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le contexte et les objectifs de l'adhésion au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides » animé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

L'objectif de ce label national est de valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, d'entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé » vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville, de sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Les objectifs visés pour la commune concernent des enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité autorise Madame le Maire à candidater en faveur de l'obtention du label national « Terre Saine, communes sans pesticides ».

10. Rénovation du Monument aux Morts :

Madame le Maire présente le devis de « Perroz Granit ». Il s'agit d'effectuer des travaux de restauration sur le monument aux morts.

Cette proposition prend en compte le nettoyage et le rechapissage à l'or des chiffres et des lettres.

Le montant atteint 1 176.57 € TTC.

Une demande subvention sera faite auprès de l'ONAC pour une prise en charge partielle de la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'ONAC pour la rénovation du monument aux morts.

Questions diverses :

ECOLE :

Aurélie QUEMENER GUILLOU fait un point sur la rentrée des classes. Elle informe l'assemblée que Madame Aurélie SCHAEFFER-MORIN remplace Monsieur DURAND au poste du RPI SQUIFFIEC TREGONNEAU.

Concernant l'école de TREGONNEAU, Monsieur Daniel MERGUEZ enseigne aux GS et CP, soit 18 élèves. Madame Marion GUILLEMOT enseigne aux CE1 et CE2 qui comptent également 18 élèves.

GARDERIE :

Pour cette rentrée scolaire, Madame le Maire a souhaité la mise en place d'une aide aux devoirs à la garderie. Mme Aurélie QUEMENER GUILLOU informe que cette proposition est très appréciée des parents et est proposée chaque soir. Le règlement de la garderie sera prochainement modifié et distribué aux parents.

TRANSPORT SCOLAIRE :

En concertation avec la mairie de Squiffiec, les enfants seront accompagnés le matin par un agent de Squiffiec, le soir par un agent de Trégonneau.

HANGAR COMMUNAL :

En raison du contexte actuel, Madame le Maire et Monsieur Pascal LE DU ont fait part aux Conseillers que les tarifs de la construction avaient fortement augmentés. De ce fait, un nouveau devis pour l'extension du hangar communal a été demandé.

CHATS ERRANTS :

Madame Le Maire aborde le sujet des chats errants. C'est un problème récurrent et qui n'est pas propre à Trégonneau. Monsieur Christian THOMAS confirme que c'est un sujet à prendre à bras le corps. Aujourd'hui, la stérilisation est la seule solution autorisée. Des renseignements ont été pris auprès de Chenil Services. Le

coût pour une stérilisation est en moyenne de 120 € par chat, ce qui est loin d'être négligeable. La possibilité d'établir une convention avec 30 Millions d'amis est possible. Des contacts ont déjà eu lieu. Cela sera possible qu'en 2022 et sera évoqué lors d'un prochain Conseil Municipal.

SECURITE ROUTIERE :

Il a été signalé par différents habitants des problèmes d'excès de vitesse répétés. Plusieurs solutions ont été évoquées. M Pascal LE DU propose un marquage 3D sur la chaussée. Cela pourrait être mis en place à Kerhamon où les excès de vitesses sont les plus nombreuses. L'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) va être sollicitée.

TERRAINS CONSTRUCTIBLES :

Un inventaire des terrains constructibles de la commune a été fait et est disponible en mairie.

REPAS DU 11 NOVEMBRE :

Mme Aurélie QUEMENER GUILLOU informe le Conseil Municipal que le repas du 11 Novembre aura sûrement lieu en respectant les règles sanitaires sur présentation du Pass Sanitaire. Un animateur pourrait aussi être sollicité.

Concernant la décoration de Noël, des achats sont également prévus.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Madame le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 21h45.